

Revue des négociations collectives en Ontario 2015

Diffusion : août 2016

Dernière mise à jour : août 2016

Aperçu des négociations

En 2015, 1 941 règlements visant 641 660 employés ont été ratifiés. L'augmentation annuelle moyenne du salaire de base (AAM) a atteint 1,0 % (0,8 % dans le secteur public^[1]; 1,7 % dans le secteur privé). La plupart des règlements (822) s'étendaient sur trois ans. Près de 60 % des règlements prévoyaient des augmentations de salaire de 1,0 à 1,9 %.

La majorité (155) des règlements ont été conclus après 1 à 3 mois de négociations. Environ 98 % des règlements^[2] ont été conclus sans arrêt de travail en 2015. Il y a eu 46 interruptions de travail touchant 21 242 employés, soit une perte de 0,02 % du temps de travail.

L'indice des prix à la consommation était de 1,2 %; le produit intérieur brut réel a atteint 2,5 % et le taux de chômage s'élevait à 6,9 % en Ontario en 2015.

Tableau 1 : Augmentation annuelle moyenne, secteur non manufacturier

Tout le secteur non manufacturier	Nombre de règlements ^[3]	Nombre d'employés	AAM (%) ^[4]
Services d'hébergement et de restauration	41	3 963	1,7
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	113	16 234	1,5
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	2	550	2,0
Arts, spectacles et loisirs	15	2 034	1,1
Enseignement et services connexes	51	302 581	0,6
Administration publique fédérale	5	872	1,5
Finance et assurances	6	153	nul
Services de santé et assistance sociale	789	107 832	1,5
Industrie de l'information et industrie culturelle	33	23 402	1,9
Administrations publiques locales, municipales et régionales	127	39 354	1,9
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	15	3 348	1,9
Autres services (sauf les administrations publiques)	99	4 240	1,0
Services professionnels, scientifiques et techniques	11	1 528	1,6

Administrations publiques provinciales et territoriales	3	31 777	0,5
Services immobiliers et services de location et de location à bail	39	815	2,0
Commerce de détail	29	32 479	1,4
Transport et entreposage	76	19 509	2,2
Services publics	38	19 263	1,1
Commerce de gros	48	2 897	1,2

Tableau 2 : Augmentation annuelle moyenne, fabrication

Fabrication	Nombre de règlements ^[5]	Nombre d'employés	AAM (%) ^[6]
Fabrication de boissons et de produits du tabac	3	458	1,7
Fabrication de produits chimiques	12	1 161	2,6
Fabrication de vêtements	2	20	nul
Fabrication de produits informatiques et électroniques	15	949	2,1
Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques	3	41	nul
Fabrication de produits métalliques	33	1 913	0,9
Fabrication d'aliments	41	6 060	1,9
Meubles et produits connexes	1	90	nul
Activités diverses de fabrication	2	195	0,7
Fabrication de produits minéraux non métalliques	20	497	1,5
Fabrication du papier	13	1 526	2,2
Fabrication de produits du pétrole et du charbon	4	289	2,7
Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc	10	892	2,8
Première transformation des métaux	13	1 165	1,7
Impression et activités connexes de soutien	10	556	nul
Usines de textiles	2	202	0,6
Usines de produits textiles	1	150	1,8
Fabrication de matériel de transport	16	5 449	1,3
Fabrication de produits en bois	7	523	1,7

Tableau 3 : Augmentation annuelle moyenne, construction

Construction	Nombre de règlements ^[7]	Nombre d'employés	AAM (%) ^[8]
Construction	193	6 693	1,6

Survol des principaux règlements ratifiés en 2015

Dans le secteur de l'enseignement et des services connexes, huit règlements centraux (visant 277 500 employés) ont été conclus par la province et les syndicats représentant les enseignants et le personnel de soutien. Ces règlements ne prévoyaient aucune augmentation de salaire la première année, mais un paiement forfaitaire de 1 % la deuxième année, une augmentation de salaire de 1 % en septembre 2016 et une augmentation additionnelle de 0,5 % le 98^e jour de l'année scolaire.

Trois conventions centrales majeures ont été conclues dans le secteur de la santé et des services sociaux. Les maisons de soins infirmiers participantes et l'UIES ont conclu par voie d'arbitrage une convention de renouvellement d'un an (augmentation de 1,3 %) visant 13 900 employés. Vingt-deux maisons de soins

infirmiers indépendantes et Unifor ont conclu une entente (visant 2 692 employés) qui prévoyait des augmentations de salaire de 1,5 % la première année et de 1,3 % la deuxième année. L'Association des infirmières et infirmiers de l'Ontario et 173 foyers de soins de longue durée (environ 3 152 employés) ont convenu d'augmentations de salaire de 1,5 % la première année et de 1,4 % la deuxième année.

Le gouvernement de l'Ontario et le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (représentant 31 339 employés) ont conclu une convention de trois ans prévoyant un paiement forfaitaire de 1,4 % la deuxième année et une augmentation de salaire de 1,4 % la troisième année.

Aperçu des négociations collectives prévues

Les secteurs où des conventions majeures expireront en 2016 comprennent la construction ICI et non-ICI, les hôpitaux, les foyers de soins de longue durée, les services de développement, les municipalités et les universités.

^[1] Comprend les conditions centrales ratifiées sous le régime de la *Loi de 2014 sur la négociation collective dans les conseils scolaires pour les enseignants et le personnel de soutien* (y compris les unités de négociation comptant moins de 150 employés).

^[2] Conventions visant 150 employés ou plus.

^[3] ^[5] ^[7] Tous les règlements, y compris ceux visant moins de 150 employés.

^[4] ^[6] ^[8] Augmentations de salaire déclarées seulement pour les unités de négociation comptant au moins 150 employés; comprend l'indemnité de vie chère.

Pour obtenir le rapport complet ou pour vous inscrire à la liste d'envoi, écrivez à cbis@ontario.ca.

ISSN 2371-0608
